



Provision trop chère à fournir à l'huissier

Par **tartini**, le **23/01/2009** à **12:14**

bonjour,

j'ai gagné mon procès contre mon ex-employeur, à présent je dois faire exécuter la décision sous un délai de 6 mois sous peine de voir la décision déclarée comme nulle et non avenue, le problème c'est que l'huissier me réclame 400 euro de provision, et que je suis en aide-jurictionnelle, car je suis en A.S.S. (allocation de solidarité spécifique) depuis 2 ans (456 euro/mois), une fois mon loyer payé (687 euro, moins les allocations familiales d'un montant de 252 euro, je dois sortir 434.60 euro/mois, il m'est donc impossible de verser cette somme! Que puis je faire???? sachant que cela dure depuis 2003!! car mon ex-employeur a fait 2 appels, déclarés abusifs. De plus il y a une grosse somme à récupérer (26000 euro) donc je n'ai pas envie d'abandonner et d'avoir fait tout ça pour rien! merci de me répondre, car mon avocat m'ignore et ne réponds pas à mes appels, cordialement.